

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4363

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2014 - Budget annexe de l'assainissement

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4363**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2014 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil de communauté du 16 décembre 2013, ce projet de budget primitif 2014 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 173 187 942 €. Il n'intègre pas les évolutions de périmètre, en cours d'évaluation, qui découleront de l'adhésion prochaine de la Commune de Quincieux dans le courant de l'année 2014.

Il est rappelé que l'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte largement assurée des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône.

Ce service est assuré en régie directe par la Communauté urbaine de Lyon. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par Monsieur le trésorier principal ; c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 111 000 000 € (107 929 189 € en 2013).

L'autofinancement brut s'élève à 31,130 M€ en 2014, en augmentation de 8,85 % (28,600 M€ en 2013).

L'épargne nette ressort à 10,492 M€, également en progression de 28,39 % par rapport à 2013 (8,172 M€) et ce, après le remboursement du capital des emprunts contenu à 20,638 M€ (20,428 M€ en 2013).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 62 187 942 €, en diminution de 16,75 % par rapport au budget primitif 2013 (74 703 551 €) en raison de la réduction des inscriptions opérationnelles (-29,13% en dépenses réelles) liée à l'achèvement d'opérations programmées dans le plan de mandat.

En effet, les inscriptions pour la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sont proposées à 33,756 M€ en dépenses réelles contre 47,651 M€ en 2013. Elles représentent 62 % des dépenses totales de la section, réparties à part égale entre les opérations globalisées pour la maintenance et le renouvellement des équipements et les opérations individualisées qui correspondent à des projets. Des équipements ont été livrés en 2013 comme la nouvelle station de la Feyssine à Villeurbanne ; celle de Genay s'achèvera en 2014.

A l'inverse, les recettes réelles opérationnelles progressent nettement en 2014 avec une inscription 7,038 M€ contre 1,464 M€ en 2013. Le subventionnement des programmes des opérations globalisées par l'agence de l'eau est identifié pour 0,912 M€ au budget primitif. Des concours financiers conséquents sont encore attendus pour les installations qui s'achèvent ou se poursuivent comme la station d'épuration de Neuville sur Saône (0,800 M€) ou l'exutoire du sud est (0,944 M€).

Les opérations patrimoniales sont envisagées pour 1,380 M€. Ces inscriptions pour ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont destinées à la régularisation des avances consenties sur les marchés

(1,210 M€) et à l'intégration des réseaux construits sous voies privées (0,170 M€). Elles figurent dans le périmètre de la PPI.

L'encours de la dette est estimé à 260 M€ au 31 décembre 2013 (253,333 M€ au 31 décembre 2012). Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin d'emprunt à long terme est limité à 13,400 M€ en 2014 (33,300 M€ en 2013).

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est porté à 12,400 M€ (9,800 M€ en 2013).

Le tableau, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe de l'assainissement pour 2014 :

Budget primitif 2014 - budget annexe de l'assainissement - synthèse générale (en M€) - tableau n°1

Libellé	Budget primitif 2013	Budget primitif 2014	Evolution 2014-2013
recettes réelles d'exploitation	101,909	104,760	2,80%
recettes d'ordre d'exploitation	6,020	6,240	3,65%
total recettes d'exploitation	107,929	111,000	2,85%
dépenses réelles d'exploitation	73,309	73,630	0,44%
dépenses d'ordre d'exploitation	34,620	37,370	7,94%
total dépenses d'exploitation	107,929	111,000	2,85%
autofinancement brut	28,600	31,130	8,85%
remboursement du capital	20,428	20,638	1,03%
épargne nette	8,172	10,492	28,39%
recettes réelles d'investissement	39,764	23,438	-41,06%
recettes d'ordre d'investissement	34,939	38,750	10,91%
total recettes d'investissement	74,703	62,188	-16,75%
dépenses réelles d'investissement	68,364	54,568	-20,18%
dépenses d'ordre d'investissement	6,339	7,620	20,21%
total dépenses d'investissement	74,703	62,188	-16,75%
Total budget primitif	182,632	173,188	-5,17%

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les compétences communautaires sont transposées dans 31 programmes. Ils regroupent les opérations qui portent l'inscription et le suivi des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que les axes politiques analytiques, validés au début du mandat.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont votées sur la base de ce référentiel de programmes. Par ailleurs, les autorisations d'engagement pluriannuelles sont limitées à ce jour aux dépenses et recettes réelles du budget des opérations d'urbanisme en régie directe.

Le budget 2014 est présenté ci-après par programme, pour les 2 sections ;

Budget primitif 2014 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par programme et section - tous mouvements (en M€) - tableau n°2

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		dont périmètre PPI	
Programmes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
P01 - Développement économique local			0,268		0,268	
P02 - Rayonnement national et international	0,200	0,100				
P06 - Aménagements urbains			1,620	0,007	1,620	0,007
P09 - Création, aménagement et entretien de voirie			2,586	0,370	2,586	0,370
P12 - Ouvrages d'art et tunnels			0,137		0,137	
P17 - Politique de la ville			0,658		0,658	
P19 - Assainissement	30,009	85,284	26,563	8,041	26,563	8,041
P21 - Eaux pluviales et ruissellement		17,306	1,667	3,000	1,667	
P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels	0,058					
P28 - Fonctionnement de l'institution	33,142	2,071	1,638	0,030	1,638	0,030
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, ...)	47,170	6,240	27,052	50,740		
P30 - Dépenses avec TVA non déductible	0,197					
P31 - Energie	0,225					
TOTAL	111,000	111,000	62,188	62,188	35,136	8,448

Par délibération séparée, le Conseil de communauté se prononce sur le montant des autorisations de programme globales qui pourront être affectées à chacun de ces programmes en 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2014 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 173 187 942 €.

2° - Dit que le budget annexe de l'assainissement est voté, conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature, en montants par chapitre, et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction.

3° - Décide que, pendant l'année 2014, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires de la direction de l'eau.

4° - Autorise monsieur le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe de l'assainissement et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

5° - Fixe à 17 306 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,

- 32,10 % de la charge nette financière,

- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auxquels s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 731 896 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.